

G. ROCHETEAU

Février 1 9 7 5

MOURIDISME ET ECONOMIE DE TRAITE

**Dégagement d'un surplus et accumulation
dans une confrérie islamique au Sénégal**

Les mourides du Sénégal sont les adeptes d'une Confrérie islamique fondée à la fin du XIX^e siècle par le prophète Amadou BAMBA sur le modèle des Grandes Confréries qui se sont développées dans le monde arabe et en Afrique au Sud du Sahara à partir du XII^e siècle.

On en retrouve dans le Bambisme les caractères généraux :

- autorité d'un chef religieux initiateur d'une liturgie spécifique (Wird) et investi de pouvoirs mystiques particuliers (Barke) qui en font un médiateur entre les hommes et l'au-delà.

- obéissance supposée absolue des disciples (talibe ou muridi) liés à un marabout (Shaikh) par un lien personnel de soumission librement consenti.

Le fondement de ce lien de dépendance établi entre un Maître et un disciple réside dans une division des responsabilités au regard de l'objectif et de la tâche suprême : l'ascension spirituelle et l'Union à Dieu.

L'union mystique exige le recueillement et l'oraison continue. La Sainte Oisiveté est la condition du progrès spirituel. Mais le Saint, le Marabout ne peut vivre dans l'inaction méditative que grâce aux dons des disciples qui pourvoient à sa subsistance et qui reçoivent en retour ses bénédictions et le bénéfice de son enseignement.

La particularité du Mouridisme sénégalais est d'avoir fait de la relation de Maître à disciple le point de départ d'une stratification sociale à base économique : l'offrande religieuse s'y trouve à l'origine d'une accumulation de biens entre les mains des Marabouts et les hiérarchies confrériques prenant la suite des chefferies traditionnelles éclatées sous l'effet de la pénétration coloniale, se sont constituées en pouvoir centralisé incontestablement dominant dans une vaste partie de l'intérieur du pays wolof. Le Mouridisme regroupe aujourd'hui un demi-million de disciples et les paysans mourides sont actuellement responsables de près de la moitié de la production arachidière sénégalaise.

L'expansion mouride et la pénétration du capitalisme
agraire dans le Bassin arachidier sénégalais.

Les marabouts ont joué, de longue date, un rôle important à l'intérieur des Etats wolof, en particulier en qualité de conseillers ou de représentants de ses chefs dans leurs contacts avec les commerçants européens. A la faveur des progrès de l'islamisation, leur pouvoir contrebalança à plusieurs époques celui des chefs traditionnels.

La haute période de l'Islam militant, essentiellement marquée par les campagnes de conversion religieuse effectuées en pays wolof par le Marabout toucouleur El-Hadj Omar coïncida dans la première moitié du XIX^e siècle avec les débuts de l'implantation coloniale et l'installation des premiers comptoirs commerciaux à Gorée et Saint-Louis. La montée de l'Islam contribua à affaiblir la cohésion du système politique traditionnel, déjà menacé par l'opposition grandissante des populations au pouvoir despotique des Damel et ouvrit la voie à la constitution d'un Etat théocratique susceptible de faire face à l'occupation militaire décidée par FAIDHERBE en 1854. L'Islam représenta ainsi, dès l'origine, pour le colonisateur, à la fois l'incarnation de la résistance à la domination extérieure et son meilleur appui dans l'objectif de destruction des Etats wolof. Il est incontestable que FAIDHERBE, tout en s'efforçant d'abattre les principaux foyers de la résistance islamique, joua efficacement, en plusieurs occasions, sur les dissensions entre les Marabouts et les Damel. L'union sacrée entre les deux parties, consacrée par la conversion à l'Islam du Damel du Cayor, IAT-DIOR, en 1864, se produisit trop tardivement pour faire longtemps obstacle à la pression des forces coloniales.

A l'issue de la déposition de IAT-DIOR, en 1882, un nouvel appel à la conversion religieuse et au rassemblement à l'intérieur du pays lancé par le Marabout Amadou BAMBA, établi à Diourbel dans les confins du Baol, exerça un attrait irrésistible sur le petit peuple qui y trouva les conditions d'un retour à la sécurité au sein de communautés villageoises restructurées. Aux mercenaires royaux (tyedo) désormais sans emploi était offerte la possibilité de reprendre place dans la société rurale. Enfin, les Notables des anciens royaumes trouvèrent vraisemblablement dans le nouveau mouvement un moyen de redonner une assise locale à leur autorité, même *M*

durent la partager avec les nouvelles élites religieuses issues de couches plus vastes de la société.

Ainsi le Mouridisme a-t-il pu être simultanément interprété comme une réaction à l'oppression coloniale et comme un résultat des contradictions internes de la société wolof où les masses rurales subissaient de plus en plus difficilement le règne des Damel soutenus par les exactions à peu près incontrôlées de bandes mercenaires.

Il s'avère cependant que l'administration française a très tôt compris qu'une fois la paix coloniale instituée "la révolution réalisée au nom de la civilisation islamique contre le despotisme aveugle des tiedo pourrait être favorable aussi bien à la population wolof, soumise à ce despotisme, qu'au développement du commerce" (1) et il semble bien que l'on ne puisse exclure, dès l'origine, malgré les préventions initiales du colonisateur envers le prophète du Mouridisme, suspecté de fomenter une révolte générale contre l'occupant, l'établissement d'une alliance objective, jamais réellement démentie jusqu'à nos jours, entre les hiérarchies confrériques et le pouvoir central : alliance consacrée par le maintien d'un statu quo sur le plan politique, assorti, au bénéfice des Marabouts, de l'application d'un système d'administration indirecte et, au bénéfice des deux parties, d'une action concertée en vue du développement de l'économie de traite.

Ainsi amorcée, au début du siècle, à partir des premiers foyers de regroupement mourides dans la région de Touba et Diourbel, un vaste mouvement de conquête pionnière, dirigé par les Marabouts, se développa vers l'intérieur des terres en suivant, en direction de l'Est, la pénétration des voies de communication-routes et surtout voies ferrées- gagnant ainsi à la colonisation agricole toute la partie centrale du pays. Bien que l'on assiste à un ralentissement du peuplement et à une stabilisation du front pionnier depuis 1945, comme conséquence d'une part de la raréfaction

(1) Rapport du gouverneur PINET-LAPRADE de sept. 1940... cité par Jean HALPERN, in : "La Confrérie des Mourides et le développement au Sénégal". CULTURES ET DEVELOPPEMENT. 1972. N° 1. PP. 99-125.

des terres vacantes (1), d'autre part de l'exutoire représenté par l'accélération des migrations urbaines, la marche vers l'est se poursuit aujourd'hui et prolonge ses avancées au Sud vers le Saloum et le Sénégal oriental.

Plusieurs facteurs ont joué de façon concomitante pour transformer le mouvement mouride en un système d'organisation sociale orienté vers la colonisation agricole et l'expansion de l'arachide :

Outre les considérations tenant à ses origines, qui en ont essentiellement fait, comme nous l'avons vu, un foyer de regroupement de populations d'agriculteurs, et indépendamment du facteur critique constitué par l'existence d'un arrière pays à peu près vide d'hommes qui rendit possible une politique d'expansion territoriale, ont met généralement en avant, à juste titre, l'efficacité, du point de vue de l'encadrement et de la capacité de mobilisation des masses, d'un système d'autorité fortement centralisé et, légitimé par une idéologie d'inspiration mystique qui privilégie l'ascétisme et l'abdication de la personnalité (2).

L'élément négligé, tout au moins dans l'ordre des facteurs rendant compte de la rapide extension de la culture de rente, relève de motivations tenant aux intérêts propres du groupe dirigeant : les Marabouts semblent bien en effet, du vivant même d'Amadou BAMBA, avoir considéré leur position dominante, au sein de la Confrérie comme un moyen d'obtenir des avantages matériels grâce aux prestations, en travail et en argent, fournies par les disciples et ils auraient ainsi encouragé la monétarisation de l'économie dans un but d'accumulation et d'utilisation privative du capital. Dans cet ordre d'idées, une hypothèse séduisante, quoique très probablement forcée, est celle proposée par J.FOUQUET, pour lequel le commerce de l'arachide aurait représenté pour les Marabouts un substitut

(1) découlant en partie elle-même de la volonté de l'administration centrale de faire respecter les périmètres classés servant de refuge aux pasteurs nomades sur les marches du désert du Ferlo.

(2) sur tous ces points, cf, en particulier : P.PELISSIER "Les paysans du Sénégal" Imprimerie Fabrègue. Saint-Yriex. 1966. (Livre 5, Ch. 6 : "Conquête pionnière et mouridisme dans les Terres Neuves du Ferlo occidental").

au commerce des esclaves, aboli en 1848, dont ils auraient été les premiers bénéficiaires et sur lequel ils auraient établi une partie de leur ancienne puissance (1)

On ne saurait cependant omettre le fait que l'exceptionnelle réussite du Mouridisme dans l'ordre du prosélytisme religieux tient, dans une mesure non négligeable, à l'appui apporté à la Confrérie par l'administration coloniale, en particulier pour l'ouverture de voies d'accès aux Terres Neuves (2), l'écoulement des produits, et, surtout, la solution du problème de l'eau dans les zones de colonisation récente : l'attrait exercé de ce point de vue par les villages mourides sur les cultivateurs sénégalais de toutes origines a incontestablement contribué à l'expansion de l'influence religieuse de la Confrérie (3).

De la soumission religieuse à la dépendance économique :
la relation du Maître et des disciples

Le lien de dépendance spirituelle qui qualifie, sur le plan social, l'union mystique d'un Maître et d'un disciple, dans un but d'édification religieuse, se manifeste selon des degrés d'intensité très divers, qui vont d'une allégeance formelle, consacrée par des visites religieuses plus ou moins régulières (ziara) et l'offrande rituelle au Marabout (haddiya), à une soumission corps et biens à ce dernier, représentée par la condition des tak-der regroupés en daara (4) utilisés comme main d'oeuvre gratuite sur les exploitations maraboutiques.

La conscience populaire distingue sans ambiguïté le murid sader "qui est comme un tissu : le Marabout peut le plier dans tous les sens et

(1) cf. J. FOUQUET. "La traite de l'arachide dans le pays de Kaolack" Centre IFAN. 1958 (pp. 71-77).

(2) travaux d'infrastructure, mais aussi expropriation des pasteurs peul de leurs terrains de parcours traditionnels.

(3) cf. P. PELISSIER. opus cité.

(4) tak-der : "littéralement attache-ceinture, allusion au ceinturon de cuir souvent porté par les intéressés". Daara : Le mot a deux acceptions : il désigne les écoles coraniques ordinaires mais également, en pays mouride, "les communautés qui se consacrent au travail agricole et dans lesquelles le seul enseignement à la disposition des talibe est celui qu'ils se donnent eux-mêmes". cf. Ph. COUTY. Glossaire in "Maintenance sociale et changement économique" Travaux et Documents de l'ORSTOM. 1972.

le mettre dans sa poche "et le murid ordinaire" qui est comme une natte que le Marabout ne peut plier que dans un seul sens à la fois" (1). Ce dernier "accepte de temps en temps un service pour le Marabout, de temps en temps il s'y refuse".

Cette soumission au Marabout est interprétée comme un voeu d'obéissance inconditionnel ; sans référence aucune à un système normatif dont le Marabout serait l'énonciateur ou le garant. Un murid sader conclut ainsi son acte de soumission (dyebalu) à Amadou BAMBA : "Si tu me demandes de tendre l'index, je le garderai ainsi toute ma vie, sans manger et sans boire". Tel autre "place un crochet dans son nez, y attache une ficelle et en tend l'autre bout au Marabout".

Le bénéfice de cette soumission au Marabout est essentiellement ambiguë : accès aux lumières du divin, grâce à l'intercession du Marabout, mais aussi puissance magique qui donne la maîtrise du concret. Un Marabout félicite un de ses meilleurs disciples : "Si tu veux guérir quelqu'un d'une maladie, tu lui tendras un peu de terre, cela suffira". De tel autre murid sader il est dit : "si on refuse de l'amener en automobile, celle-ci ne démarre pas"... C'est qu'en effet le pouvoir du Marabout lui-même, qu'il tient de la Grâce divine (Barke) est d'essence magique : "Amadou BAMBA reçoit un disciple, qui vient faire son dyebalu. C'est le crépuscule : le prophète demande au disciple de se retirer quelques instants parce qu'il veut faire sa prière. Le disciple s'éloigne et s'attarde dans une case. Un paysan qui revient des champs passe auprès d'Amadou BAMBA et le salue. Ce dernier le confond avec son disciple : il lui crache sur les mains et lui dit : va, tu obtiendras dans la vie tout ce que tu désires. Quelques instants plus tard le disciple revient et se fait reconnaître. Le prophète constatant sa méprise, lui dit : cours, rattrape l'autre et demande lui de cracher à nouveau sur tes mains" ("le second doit redonner la Barke au premier").

Le bon disciple attend passionnément "sa récompense", sur terre et dans l'au-delà. Mais il sait qu'elle n'a rien d'automatique. D'abord parce qu'elle ne sanctionne pas un comportement en soi, mais qu'elle dépend de l'appréciation que portera le Marabout sur son disciple :

(1) Les citations incluses dans ce chapitre sont directement extraites d'entretiens avec des paysans mourides (traduits par M. Kodé BABOU).

"Si quelqu'un tend un bol sale, on ne lui donne pas à boire. Un murid qui ne travaille pas bien n'obtiendra pas les remerciements de son Sérigne"(1). Ensuite, parce que la Barke ne devient efficace que sous certaines conditions, qui donnent au salut ou à la simple réussite matérielle la caractéristique d'une prédestination élective : "la tasse ne peut pas contenir ce que contient une casserole, la casserole ne peut pas contenir ce que contient un seau, le seau ne peut pas contenir ce que contient une bassine".

La condition à remplir pour que deviennent efficace les bénédictions du Marabout est d'appliquer les règles de comportement et de respecter le système d'autorité traditionnels.

Tel est le sens de l'apologue dit "Des trois sortes d'enfants" (2) :

"Il y a trois sortes d'enfants :

Premièrement l'enfant de terre :

Si un mari veut toucher son épouse et qu'elle s'y refuse, il la bat et la possède de force : l'enfant qui naîtra n'obtiendra rien dans la vie parce que son père n'était pas du tout content de sa mère.

Deuxièmement, l'enfant de bord de lit :

L'épouse pose ses conditions et exige un cadeau avant de satisfaire son époux. L'enfant qui naîtra aura quelque bien dans la vie, mais peu, parce que son père n'était pas totalement content de sa mère.

Troisièmement, l'enfant de milieu du lit.

L'épouse consent sans discuter à tout ce que désire son mari. L'enfant qui naîtra obtiendra tout ce qu'il voudra dans la vie". Telle est la récompense du "travail de la mère" (ligei yundei).

(1) La plupart des observateurs (cf COPANS et Al. ORSTOM 1972, opus cité) ont noté le caractère laxiste et l'apparence de fête populaire que prennent assez souvent l'exécution des tâches prestataires effectuées au profit des Marabouts : le but est de montrer son attachement au Marabout, afin d'en obtenir les remerciements et les faveurs. La qualité objective de l'offrande a, de toute évidence, une importance secondaire, au moins dans l'esprit des disciples.

(2) dicté au magnétophone par un informateur pédagogue, avec l'approbation d'une nombreuse assemblée, comme étant le mieux susceptible d'éclairer la lanterne de l'étranger sur le sens, limpide pour tous les wolof, de l'aphorisme plus haut cité "de la tasse, de la casserole, du seau et de la bassine..."

Ce récit prend toute sa valeur, et sa saveur, lorsque l'on sait qu'en pays mouride la femme n'a pas de Marabout, parce que son mari en tient lieu. Il éclaire ainsi singulièrement la nature essentiellement passive et strictement personnelle du lien de soumission religieuse. Mais surtout il montre l'enracinement profond de l'apport mouride dans le système de valeur proprement wolof qui, à maints autres égards, demeure prévalent :

L'autorité du Marabout ne peut aller à l'encontre de celle du père de famille : "Lorsqu'un homme se présentait devant Amadou BAMBA et lui demandait de demeurer auprès de lui, le prophète lui disait : retourne chez toi afin d'obtenir l'autorisation de tes parents". "Ce sont ceux-là les murid sader, qui sont devenus par la suite des Marabouts". Aujourd'hui comme par le passé, ni l'entrée à la daara ni le choix d'un Marabout ne s'effectuent à peu près jamais en dehors du consentement familial.

Dans le même ordre d'idées, le contenu concret de la relation de dépendance religieuse, dont l'excellence est représentée par la condition de tak-der, voué à un travail servile sur les exploitations agricoles maraboutiques, et dont la manifestation commune consiste dans l'exécution de travaux agricoles collectifs dont les produits sont offerts au Marabout, renvoie aux valeurs essentielles d'une société d'agriculteurs vivant dans un environnement hostile où l'acquisition de la simple subsistance exige pendant une courte période de l'année, un effort physique intensif.

Du projet religieux à la réussite économique l'argent et la Grâce.

L'attitude du Mouride, dans ses rapports avec la réalité temporelle, se trouve placée sous le signe d'une essentielle contradiction : le travail y est donné comme une ascèse individuelle et en offrir les fruits à son chef spirituel est le suprême renoncement, mais l'Union à Dieu suppose une âme non oppressée par les soucis de ce monde, une vie entièrement consacrée à la prière et à la méditation.

La trajectoire idéale du paysan mouride est de passer son adolescence à la daara, d'ou il sortira, aux alentours de la trentaine, avec les "remerciements de son Marabout" ; puis, après avoir rejoint sa famille

et économisé pour se constituer une dot, de se marier et de travailler à sa propre prospérité ; enfin, aux alentours de la cinquantaine, de troquer les haillons du cultivateur contre la robe du Sérigne, de l'homme pieux et respecté, entouré d'une nombreuse dépendance de femmes, fils, neveux et employés saisonniers qui "travaillent à sa place", lui permettant ainsi d'accéder aux avantages de la Sainte Oisiveté.

Le système lignager des wolof et le système hiérarchique mouride se rejoignent et se renforcent mutuellement pour constituer un système social parfaitement intégré où le projet religieux à la fois justifie la réussite économique et y trouve une condition de sa réalisation.

La profession commerciale est particulièrement prisee parce qu'elle permet de s'enrichir plus vite, en quelque sorte de "brûler les étapes". Le commerçant en pays wolof n'est en rien un marginal, encore moins un individu coupé de son milieu d'origine (1).

Le tak-der Dame IO qui consacre, en ce qui le concerne, tous ses jours et tous ses efforts, sans en recevoir aucun salaire, au service du Marabout, introduit le capital commercial dans les catégories mourides en un étonnant raccourci dialectique : "Tous les commerçants d'ici ont la Barké (la Grâce, le Charisme) parce qu'ils ont la paix et l'argent. Cependant les commerçants ont eu l'argent avant d'avoir eu la Barke ; les Marabouts, eux, ont eu la Barke avant d'avoir eu l'argent (parce qu'ils sont nés avec)".

On comprend mieux, sur un tel fonds, qu'aient pu coexister et ce, dès les premiers temps de la Confrérie, une puissante religiosité, accompagnée d'excès dans les registres de l'ascétisme et de l'abnégation, et un affairisme tout aussi intense et tout aussi manifeste ; on comprend mieux qu'aient pu se développer parallèlement les agglomérations voisines de Touba, la Ville Sainte, établie sur l'emplacement de la tombe du Fondateur de la Confrérie et de la Grande Mosquée qui la contient, et de M'Backé, le centre du négoce où nombre de grands Marabouts ont une résidence secondaire.

(1) Interrogés sur leurs aspirations, vingt huit des trente tak-der de la daara de Darou Kharim, dans les Terres Neuves du Saloum oriental, ont déclaré souhaiter devenir commerçant.

L'accumulation dans le cadre des hiérarchies
confrériques

Les Marabouts ont acquis les droits de premiers occupants sur les terres nouvelles ouvertes à la colonisation agricole. Le noyau initial des premiers regroupements de population paraît bien avoir été constitué par les communautés solidaires regroupant, autour d'un Marabout, les talibé lui ayant prêté le serment d'obéissance (dyebalu). Mais la distinction s'est très rapidement opérée entre les exploitations personnelles des Marabouts mises en valeur par les disciples ayant fait voeu de complète obéissance (tak-der) et les périmètres cultivés par les talibe ordinaires, sur lesquels les prérogatives des Marabouts n'ont jamais dépassé celles reconnues dans la coutume wolof au maître de la terre (borom suf) ou au fondateur d'un village (borom dekh) : installation des nouveaux arrivants, répartition des terres vacantes et droit de reprise des terres tombées en deshérence. Les prestations et les versements au Marabout n'ont jamais revêtu, en pays mouride, le caractère d'une redevance foncière. L'assaka, ou dîme coranique, à l'inverse de ce que l'on constate dans d'autres régions du Sénégal, y conserve dans la presque totalité des cas sa destination originelle d'une aumône au pauvre, au demeurant rarement transmise au Marabout qui est alors supposé la redistribuer aux nécessiteux (1). En tout état de cause, les paysans établis sur les domaines fonciers des Marabouts, si l'on excepte le cas des tak-der des daara, n'ont pas été nécessairement recrutés parmi les propres disciples de ces derniers. Les recoupements constatés entre un lien de dépendance foncière et un lien de dépendance religieuse doivent être considérés comme circonstanciels : les Marabouts, dont le but est d'augmenter leur influence personnelle, accueillent très favorablement les talibe dépendants d'autres Marabouts, dont les enfants, sinon eux-mêmes, représentent des postulants potentiels au dyebalu.

(1) Nos observations dans ce domaine effectuées en 1971 dans deux villages de colonisation, sont les suivantes :

Nombre d'individus ayant versé l'assaka : 66 sur 98

Destination de l'assaka :

aumône	:	19	"	"
don familial	:	18	"	"
don au Marabout	:	7	"	"
rémunération d'un service	:	2	"	"

La main d'oeuvre des exploitations maraboutiques est presque exclusivement composée aujourd'hui de jeunes tak-der, âgés de dix à trente ans. Le recrutement en est en principe basé sur le volontariat, mais, dans la pratique, les travailleurs des daara ont été confiés au Marabout par leurs parents dès leur plus jeune âge et doivent attendre que celui-ci décide de les "libérer" pour retourner dans leur famille ou s'établir de façon indépendante.

Environ un enfant mâle sur trente, selon nos propres observations, serait ainsi dirigé vers les daara. Dans la mesure où les adolescents doivent, avant leur mariage, aide et assistance à leur père ou leur frère aîné (1), le choix pour un garçon de la condition de tak-der peut représenter pour le chef de famille un véritable sacrifice économique : On constate ainsi que les jeunes tak-der sont, dans la majorité des cas issus de familles rurales dont les domaines fonciers sont de toute évidence trop étroits au regard de leurs disponibilités en main d'oeuvre (2) : au-delà des motivations purement religieuses, qu'il convient malgré tout de ne pas sous-estimer, la persistance de l'institution s'expliquerait ainsi, en partie, par les fonctions qu'elle remplit pour maintenir les équilibres socio-économiques au niveau des unités familiales.

L'offrande religieuse proprement dite (Haddiya) est faite à l'occasion d'une visite religieuse (qui coïncide le plus souvent, en pays mouride, avec le ziara) / pèlerinage annuel à la mosquée de Touba, qui est l'occasion d'un immense rassemblement de tous les Mourides et l'institution essentielle par laquelle la Confrérie manifeste sa grandeur et raffermi sa cohésion.

Le Haddiya, qui conserve en tout état de cause, le caractère d'une offrande privée n'est pas une redevance obligatoire et le calcul de son montant est laissé à la libre appréciation du donateur. L'abstention ou la

(1) Le statut socio-économique à l'intérieur de la concession familiale d'un garçon célibataire, voire de certains hommes mariés non émancipés, est en tout point semblable, en pays wolof, à celui du travailleur dépendant étranger à la famille (surga) : il doit au chef de concession cinq matinales de travail par semaine.

(2) d'où la proportion importante observée dans les daara d'individus marginaux, d'orphelins, d'enfants appartenant à des castes artisanales.

parcimonie d'un talibe ne font l'objet d'aucune sanction, même occulte, de la part des Marabouts. Ces derniers sont amenés, en fait, soit eux-mêmes, soit en y déléguant leurs adjoints directs, à procéder à d'incessantes campagnes de propagande religieuse dont le but est de rappeler les talibe à leur devoir et à leurs intérêts. La croyance profonde dans la nécessaire médiation du Marabout sur le plan religieux, et la pression diffuse de l'opinion, entretenue par les représentants locaux des Marabouts, suffisent en général à convaincre les talibe.

Observés en 1971 dans deux villages de colonisation récente, les versements de l'Haddiya se distribuaient comme suit :

Nombre d'observations :	Pas de Haddiya	500 à 999 F	1000 à 1999 F	2000 à 2999 F	3000 à et plus	Moyenne des dons
46	5	3	20	8	10	2200 F

Le nombre des abstentions, on le voit, est relativement très faible et la somme moyenne des versements représentait le dixième environ des revenus arachidiers des paysans concernés (I).

Au Haddiya viennent essentiellement s'ajouter les prestations collectives de travail fournies sur les champs de mercredi (tool-u-allarba), cultivés en principe une fois par semaine par les talibe d'un même Marabout au sein d'une même unité villageoise, ou sur les champs personnels des Marabouts -les prestations prenant alors la forme de la culture- invitation (Santaane).

On a pu calculer que l'effort ainsi consenti au profit du Marabout représentait près de 10 % du temps de travail agricole des paysans mourides (2). Cependant, comme nous l'avons déjà noté, la qualité du :

(1) 1 ha5 d'arachide cultivé par actif, un rendement allant de 600 à 800 kg/ha et un prix de vente de 21 F/kg en 1971, ce qui amène à un revenu monétaire par actif de 20 000 à 25 000 F par an.

(2) cf J. COPANS, Ph. COUTY, J. ROCH, G. ROCHETEAU "Maintenance sociale et changement économique au Sénégal). Doctrine et pratique du travail chez les Mourides". Travaux et Documents de l'ORSTOM. 1972.

travail accompli est médiocre et les rendements agricoles sur les champs-de-mercredi sont toujours plus faibles que ceux obtenus par les paysans sur leurs propres parcelles.

Une nouvelle forme de prélèvement est pratiquée depuis une date relativement récente : le sas, qui représente dans la coutume wolof la quote-part versée par un individu en vue de la réalisation d'une opération collective, et que les Mourides ont repris à leur compte pour obtenir le financement des grands travaux d'intérêt général, en particulier la construction et la réfection de la grande Mosquée de Touba.

Le Montant global en est fixé par le Conseil des Mourides, composé du Grand Khalife et des cinq ou dix plus grands Marabouts, qui établissent par ailleurs la contribution attendue des différents Khalifa (lignages maraboutiques). La perception du Sas exige ainsi de chaque Marabout la mise en place d'une véritable procédure de recouvrement : établissement de listes de "contribuables", application de taux différentiels en fonction du niveau individuel des richesses, enfin rappels à l'ordre des récalcitrants, faute de l'existence de toute institution proprement répressive (1).

Comme l'a, le premier, noté O'BRIEN, (2) le Sas réserverait ainsi une possibilité de passage d'un système de contribution volontaire à un système d'imposition forcée assorti d'une centralisation accrue des responsabilités politiques du groupe dirigeant de la Confrérie.

L'accélération des migrations urbaines, d'autant plus ressentie en pays mouride que leur développement depuis 1945 au niveau de l'ensemble sénégalais a coïncidé avec la stabilisation du front pionnier dans la zone d'influence de la Confrérie, présentait pour les Marabouts le risque de soustraire les talibe à leur influence exclusive, beaucoup plus aisée à entretenir dans la contexte de la communauté villageoise et d'aboutir, par voie de conséquence, à un relâchement du lien de dépendance religieuse et une diminution de la pratique des offrandes rituelles.

(1) En 1971, le Sas perçu pour la construction de la clôture de la Grande Mosquée était de l'ordre de 1000 F pour un paysan ordinaire et de 3000 F pour un petit fonctionnaire.

(2) cf D.C.O'BRIEN. The Mourids of Senegal. Faber & Faber. London. 1972.

Pour répondre à cette situation nouvelle, les Marabouts ont encouragé la constitution de groupements d'intérêts religieux (da'ira), qui sont des associations volontaires, généralement mais non nécessairement composées de talibe d'un même Marabout ou de Marabouts appartenant à un même Khalifa. Leur activité principale, au plan manifeste, est d'organiser des séances de chants religieux, à l'issue desquelles sont effectuées des quêtes au profit du Marabout et de percevoir les cotisations de ses membres (1) dont une partie est apportée au Marabout à l'occasion d'une visite religieuse (Ziara). Une de leurs finalités objectives est d'établir un relais entre le Marabout et les disciples dispersés dans les divers quartiers d'une ville et de faciliter ainsi la collecte des diverses contributions maraboutiques (2). Mais elles sont aussi des institutions de solidarité, qui facilitent l'insertion des migrants dans la cité et leur permettent de bénéficier des réseaux d'influence de la Confrérie pour la recherche d'un emploi ou l'acquisition d'un logement.

Le grand succès obtenu par les da'ira a entraîné leur diffusion dans les villages de brousse, où elles ont eu tendance à se calquer sur des institutions anciennes auxquelles elles ont redonné vie : associations de classes d'âge et groupements féminins -le Mouridisme donnant ici, une nouvelle fois, la preuve de sa capacité à gérer le changement sur la base d'une réinterprétation des catégories traditionnelles de la société wolof. Les da'ira villageoise, outre leurs activités comme groupes de chanteurs, cultivent des champs collectifs dont le produit est destiné au Marabout. Les prestations effectuées dans le cadre des da'ira ne viennent évidemment pas se substituer à celles dues par un individu à d'autres titres (Haddiya, champ-de-mercredi, sas, etc...)

(1) En 1971, les cotisations étaient de l'ordre de 200 F pour un immigré récent et de 1000 F pour un salarié de rang inférieur.

(2) Les multiples da'ira de la capitale ont été regroupées, ces dernières années, pour constituer une da'ira unique, dont les membres cultivaient un grand champ collectif au profit du Grand Khalife de la Confrérie, dans la banlieue de la ville.

Finalement, très peu de mourides échappent, de fait, au paiement de l'une ou l'autre des nombreuses sortes de contributions, en argent ou en travail, pour lesquelles ils se trouvent sollicités en diverses occasions.

La valeur globale du tribut prélevé par la Confrérie, si l'on y inclut le travail fourni par les tak-der des daara, pourrait ainsi se situer aux alentours de six cent à sept cent millions de francs CFA par an, répartis entre moins de deux cents marabouts réellement importants.

Chaque Marabout devant l'offrande religieuse au Marabout qui lui est immédiatement supérieur dans l'ordre des prééminences lignagères à l'intérieur des lignages maraboutiques et dans l'ordre des prééminences confrériques au niveau des chefs de lignage maraboutiques, le produit des prestations suit en principe une redistribution ascendante accompagnée de prélèvements effectués aux différents degrés de la hiérarchie. Il s'en suit une tendance à la concentration des richesses entre les mains d'un petit nombre de Marabouts, tendance renforcée par la propension des nouveaux disciples à prêter le serment d'allégeance aux Marabouts les plus prestigieux dont le charisme (barke) est très précisément apprécié à la mesure de ses preuves manifestes : accumulation en biens et en dépendants. O'BRIEN (I) a ainsi montré, pour la région de Diourbel, où l'influence mouride est prépondérante, que les exploitations agricoles personnelles d'une dizaine de Marabouts représentaient, à elles seules, près des deux tiers de la totalité des surfaces contrôlées par l'ensemble des Marabouts mourides, trois d'entre eux en détenant presque la moitié.

(I) cf. D.C.O'BRIEN, opus cité.

Les bénéfiques de la "traite"

La relation entre le Maître et ses disciples, qui est une relation hautement personnalisée et qui implique la soumission du talibe au Marabout et un devoir de protection morale de ce dernier envers le premier, n'est pas compatible avec le caractère contractuel des relations entre un commerçant et ses clients. Ainsi, à quelques très rares exceptions près, les Marabouts ne se sont jamais directement insérés dans le circuit de la traite, ni au niveau de la commercialisation de la culture de rente ni à celui de la distribution des marchandises importées. C'est au commerçant-traitant, dépendant lui-même des Grandes Compagnies commerciales, que le paysan mouride s'est donc trouvé ici essentiellement confronté.

Les Marabouts ne se sont cependant jamais opposés, bien au contraire, à ce que leurs disciples s'installent comme traitants, revendeurs ou transporteurs à l'intérieur des villages. Même lorsque ces derniers n'étaient pas leurs talibe directs, les Marabouts établirent avec eux des formules d'association où les deux parties trouvaient leur intérêt : compte-tenu de leur influence personnelle au plan local, les Marabouts pouvaient garantir au commerçant de leur choix une clientèle nombreuse, en contrepartie de quoi ils exigeaient d'eux un certain nombre d'avantages pour l'écoulement de leur propre production ou l'achat des marchandises importées (conditions de prix et de crédit).

Occultée par la prévalence, au plan manifeste, de la relation religieuse, l'alliance de classe entre Marabouts et commerçants a pu se développer sans que l'hostilité des paysans contre le système de la traite se retourne jamais contre les hiérarchies confrériques. Il est incontestable, en tout état de cause, que quelques unes des plus belles réussites commerciales, en pays mouride, ont été et sont encore très largement celles d'individus ayant vécu dans l'entourage direct des Marabouts et qui ont spéculé à leur profit ou en leur noms.

Le développement du mouvement coopératif, par contre, a constitué une opportunité dont ils ont essayé de profiter pleinement et pour eux-mêmes.

Le premier effort coopératif au Sénégal a été représenté par les Sociétés de Prévoyance, introduites à partir de 1919. Les S.P. se présentaient comme des organismes para-administratifs contrôlés par les Commandants de Cercle, qui en désignaient les dirigeants, pris parmi les éléments les plus "assimilés" de la population. En pays mouride, les Marabouts, considérés comme les meilleurs interlocuteurs du pouvoir colonial, ont ainsi bénéficiés, directement ou par l'intermédiaire de leurs représentants, de l'essentiel des avantages concédés par l'administration en matière d'acquisition de matériel agricole, de prêts de soudure ou de distributions de semences.

Constatant l'échec, au plan associatif, des Sociétés de Prévoyance, le législateur décida, en 1945, de l'établissement d'un système de coopération libérale, calqué sur celui de la métropole : la création coopérative relevait de l'initiative autochtone et la gestion en incombait pleinement à l'assemblée de ses membres. Ne pouvant faire obstacle à l'application de la loi, les Marabouts se sont efforcés d'en détourner le sens à leur profit en créant leurs propres coopératives. Cinq grandes coopératives mourides ont ainsi vu le jour dans la région de Diourbel entre 1947 et 1951. Les Marabouts avançaient le capital initial de la Société, payaient les cotisations des adhérents et parvenaient à bénéficier ainsi de tout le fonctionnement coopératif.

Au lendemain de l'Indépendance, par contre, l'objectif de socialisation des campagnes qui organisait le crédit agricole et la commercialisation des arachides sur une base nationale, constitua pour les Marabouts un défi autrement difficile à relever. Usant essentiellement de leur influence politique, basée sur leur puissance électorale, ils s'efforcèrent de maintenir leur position antérieure en se faisant nommer aux postes de responsabilité des coopératives nouvellement créées sous l'égide du Gouvernement. On peut admettre qu'ils ont réussi dans la moitié des cas, mais leur marge de manoeuvre est beaucoup plus réduite et la progression irréversible du mouvement présente pour eux des dangers certains :

D'une part les talibe, mieux informés, mieux éduqués, sollicités de l'extérieur par la propagande du Parti et les instances administratives

régionales, sont de plus en plus conscients de leurs droits de coopérateurs. Les Assemblées générales se réunissent et le recours à l'arbitrage de la fonction publique n'est pas exclu lorsque le fonctionnement coopératif est par trop défectueux.

D'autre part, les Marabouts se trouvent en position de concurrence les uns par rapport aux autres au sein d'une même communauté villageoise : le contrôle coopératif présente des avantages tels qu'aucun d'eux ne se désiste volontairement au profit de l'un de ses pairs. Ces conflits tournent finalement à l'avantage des disciples, qui n'hésitent plus à porter à la Présidence des coopératives les candidats de leur choix, quelle que soit leur origine. Les paysans, qui, par ailleurs, ne se plaignent jamais de l'absence de générosité des Marabouts envers les pauvres, quelle que soit la fortune personnelle de ces derniers ou l'ostentation de leur comportement, se révèlent par contre aujourd'hui d'une virulence inattendue dans les critiques qu'ils leur portent comme Présidents ou secrétaires de coopératives. Tous ont parfaitement compris que la Coopérative avait pour finalité de se substituer au traitant de l'anachide, de rendre les mêmes services dans de meilleures conditions et à moindre coût : sur ce plan, l'absence d'un système efficace d'avances sur récolte, les retards dans les paiements et les détournements de fonds, dont les cadres dirigeants des institutions communautaires sont tenus pour responsables, ont été interprétés dans les campagnes comme des échecs décisifs renforçant en fait la nécessité du recours au commerçant usurier. En acceptant un rôle sans liaison avec leur qualité de chefs politiques et religieux, les Marabouts ont pris le risque de ne plus être perçus par les masses comme de bons ou de mauvais Marabouts, mais comme de simples gestionnaires dont les exactions ne peuvent plus être justifiées par leur fonction sacerdotale.

Le danger pour la cohésion de la caste maraboutique est tel que l'on assiste, probablement sur les instances du groupe dirigeant de la Confrérie, à un retournement de situation : les Marabouts se dégagent progressivement du contrôle coopératif et adoptant le parti des masses paysannes dans leurs revendications contre l'action gouvernementale en milieu paysan.

Les prébendes de l'état

Soit que leur puissance ait tout simplement inspiré le respect, soit que leur collaboration ait paru exiger des précautions supplémentaires, les faveurs de l'Etat n'ont jamais fait défaut aux Marabouts et ceux-ci n'ont jamais manqué de les solliciter en toutes occasions : dons à la Confrérie (essentiellement des subventions pour la construction de la Mosquée de Touba), mais surtout octroi d'avantages particuliers à ses plus hauts responsables. Pour nous en tenir à la période contemporaine, et en référence à des exemples précis, citons : crédits spéciaux auprès des Banques de développement, conditions de prix exceptionnelles lors de l'achat des arachides par les organismes publics de commercialisation, déclassement de zones forestières, fourniture d'une assistance technique gratuite sur les exploitations maraboutiques.

Si les avantages ainsi concédés ont parfois été très importants (1), il est tout aussi certain que les bénéficiaires en ont été réservés au petit noyau de Marabouts appartenant au groupe dirigeant de la Confrérie (l'Etat concentrant évidemment ses concours au niveau où ils sont susceptibles d'être politiquement payant). Et il est tout aussi certain que l'administration oppose des refus courtois et des délais constamment renouvelés à la multitude des demandes d'assistance émanant de Marabouts de moindre importance.

L'utilisation des surplus par les Marabouts

Au moment de la création d'un nouveau village, les Marabouts apportent une aide non négligeable aux paysans premiers installés dans le but de les encourager à persévérer et de susciter de nouvelles demandes

d'installation. Mais lorsque la communauté est stabilisée, cette assistance se limite à quelques prêts en nourriture et quelques cadeaux aux solliciteurs les plus pressants, qui ne sont pas nécessairement les plus nécessiteux (parmi ceux-ci les gens de caste, traditionnellement admis à quêmander). L'assistance occasionnelle, au demeurant jamais très importante, fournie par les Marabouts aux talibe n'a ainsi pas le sens d'une redistribution. Elle paraît bien davantage être le prix que les premiers sont parfois obligés de payer pour se gagner ou conserver l'attachement des disciples (1).

Les Marabouts disposent ainsi en toute liberté de leurs revenus, quelle que soit leur origine, et il est exact que certains d'entre eux utilisent une partie de leur surplus personnels pour investir dans le secteur moderne de l'économie. Mais l'importance, et surtout la généralité du phénomène, ont été très surestimés. La plupart des considérations avancées pour faire valoir le comportement des Marabouts comme entrepreneurs capitalistes reposent sur les opérations commerciales et industrielles du Grand Marabout Shaikh M'Backé, qui est, très certainement, l'un des hommes d'affaire sénégalais les plus riches et les plus efficaces mais qui agit de façon relativement isolée, tant au niveau de la Confrérie, dont il ne représente une branche dissidente, qu'à l'égard des groupes de pression de la bourgeoisie nationale.

La plupart des "Marabouts entrepreneurs" limitent leurs activités à la spéculation immobilière et à des placements, souvent par l'intermédiaire de prête-noms, dans les transports et le commerce urbain.

Dans le but de redonner son poids relatif à un phénomène évidemment difficile à appréhender avec précision, nous fournissons ici quelques indications sur le budget d'un Marabout déjà important, puisque situé entre le vingtième et le trentième rang de la hiérarchie.

(1) Nous approcherions ici d'une relation de clientèle, au sens habituel du mot dans le langage sociologique. Mais on n'en constate en réalité qu'une amorce.

Nous avons, en 1971, avec son aide (1), calculé en ce qui le concerne les revenus suivants :

Haddiya :	2 000 000 F (environ 1000 <u>talibé</u>)
Versements des <u>da'ira</u> :	200 000 F
Production agricole des <u>da'ira</u> :	
<u>daara</u>	1 400 000 F (70 <u>tak-der</u> , 140 ha)
Produit des champ-de-	
{ mercredi.....	400 000 F
TOTAL.....	4 000 000 F

Ce Marabout disposait ainsi d'un revenu de l'ordre du centuple de celui d'un paysan ordinaire de la région. Ce revenu, cependant, de toute évidence, suffisait difficilement à répondre aux besoins d'une très nombreuse famille (39 épouses, pour la plupart offertes au Sérigne par leurs parents sans possibilité de refus (2), et une centaine d'enfants dont quelques uns, pris parmi les fils des premières épouses, suivaient une scolarité normale dans un lycée de la région) et aux exigences d'une nombreuse théorie de Bök neg (gestionnaires et gardiens des greniers), de griots (louangeurs professionnels), de secrétaires et autres maitres en Coran ; sans omettre les visiteurs de marque qui se succèdent jour après jour et qu'il convient de traiter honorablement.

La gestion de la Maisonnée n'était rien moins que parcimonieuse, et la recherche de l'excès, de la parade et du luxe dans la nourriture, le vêtement et le logement contrastait avec la pauvreté extrême de la culture matérielle observée dans les villages environnants : bijoux et vêtements des femmes ; surabondance de plats et préférence pour la nourriture carnée ; salle d'eau, meubles modernes, salons lambrissés (3) et ...

(1) où malgré elle, notre hôte, comme tous les Marabouts, ayant tendance à surestimer sa fortune pour mieux marquer son importance -mais nous disposions de quelques observations directes et d'un certain nombre de possibilités de recoupements...

(2) La pratique du don d'une épouse au Marabout, qui entraîne au moins les dépenses d'une fête et d'une dot, constitue une charge pesante en raison des excès auxquels on aboutit dans ce domaine : si un marabout de moyenne importance peut avoir jusqu'à quarante femmes, les Grands Marabouts en ont "reçu", eux, des centaines, plusieurs approchant le millier ...

(3) Le tout passablement mal entretenu, mais tout est relatif.

volière d'agrément, peuplée d'une centaine de colombes absorbant, sous l'oeil attendri des disciples en visite, le meilleur mil des daara en pleine période de disette (1).

L'essentiel des surplus, finalement, étaient engloutis dans l'entretien du parc automobile : une "mercédès" d'occasion utilisée pour effectuer les tournées de propagande religieuse dans la campagne et à Dakar, et une camionnette servant au transport des tak-der et des produits dans les villages de colonisation. Le seul placement spéculatif que nous ayons pu enregistrer consistait dans un abonnement annuel de billets entiers de la Loterie nationale pris à la Chambre de Commerce de Marseille... dont les bénéfices authentifiés (13 millions de francs CFA) servaient à payer la construction d'une nouvelle maison à quelque vingt mètres de l'ancienne...

Conclusion

L'idéologie de la dépendance religieuse, magnifiée par les disciples qui s'y attardent bien souvent avec plus de complaisance que les Marabouts eux-mêmes, mieux placés que quiconque pour savoir qu'elle est toute relative, implique la reconnaissance de la légitimité mais aussi l'affirmation des limites du pouvoir des Marabouts comme animateurs et cadres responsables, sur la base d'une organisation agraire rénovée, de la reconstruction de la société traditionnelle wolof disloquée sous l'effet de la pénétration coloniale. (2)

Ainsi s'explique que le Mouridisme se soit progressivement constitué en un système de valeur orienté vers l'action dont les fonctions, du point de vue de l'intégration sociale, dépassent celles d'une idéologie

(1) La maison du Marabout est ouverte à tous, riches et pauvres talibe. Tous sont admis à en admirer de près les munificences. Mais seuls les riches ont espoir de s'y voir traiter comme des hôtes : Le pauvre talibe ni ne demande, ni n'exige : il donne. Cependant, s'il ne peut donner, personne ne le chasse et le Marabout ne lui refusera pas, pour cette seule raison, son salut et sa bénédiction.

(2) Pour tout ce qui touche, en particulier, à l'idéologie mouride, nous ne pouvons que renvoyer à l'ouvrage de J. Copans : "Stratification Sociale et organisation du travail agricole dans les villages Wolof mourides du Sénégal" E P H E, Paris 1973.

au sens étroit du terme comme simple rationalisation d'un système d'exploitation économique. Comme y insiste O'BRIEN dans la nouvelle formulation de sa thèse (1), il est probablement insuffisant de ne voir dans le Mouridisme "rien de plus qu'une variante, à la réussite exceptionnelle, d'un type bien connu d'abus de confiance dans le domaine du sacré". Et le rapport capital est bien, d'une certaine façon, celui qui s'est établi "entre allégeance religieuse et structure agraire au cours du dernier demi-siècle". C'est cependant, à notre avis, adopter une vision partielle des choses que de le ramener, comme le fait ce même auteur, à la relation entre une prestation de services (les fonctions sociales du Mouridisme) et sa contrepartie (la soumission religieuse et le tribut volontaire). Comme nous avons essayé de le montrer plus haut, c'est la liaison entre expansion mouride et pénétration du capitalisme agraire, entre Mouridisme et économie de traite qui est fondamentale parce que seule susceptible de réintroduire la causalité dans l'histoire : entendons par là, puisqu'il s'agit d'histoire coloniale et de transition à l'économie marchande, de manifester le capital dans son mouvement : en initiant un type de société dont l'articulation fondamentale (la relation de Maître à disciple et ses transpositions dans l'ordre des hiérarchies confrériques) non seulement tolère mais se soutient de la monétarisation de l'économie, le Mouridisme a représenté un substitut aux moyens de l'accumulation primitive (expropriations, impôts, cultures obligatoires) rendues ailleurs nécessaires chaque fois que la société traditionnelle s'oppose à l'extension de la production marchande. (2)

Le surplus dégagé au profit des cadres confrériques n'est pas à l'origine de la hiérarchisation sociale. Cependant, dans la mesure où

(1) cf. D.C.O'BRIEN. "Don divin, don terrestre : l'économie de la Confrérie des Mourides "Archives Européenne de Sociologie XV (1974) pp. 82-100.

(2) L'expropriation des pasteurs peuls par les agriculteurs mourides, tolérés, voire encouragée par l'administration coloniale, a bien constitué un moyen, mais occulté parce qu'indirect, de l'accumulation primitive. Comme le dit en substance O'BRIEN (opus cité, 1974) : "C'est aux dépens des moyens de vie de quelques uns que réussit l'organisation qui assura l'émancipation de quelques autres" ...

il n'est pas redistribué aux disciples et où il est utilisé à des fins personnelles par les Marabouts, il est pour ces derniers la sanction du statut et un moyen de son élargissement : plus un Marabout a de disciples qui le fournissent en offrande, plus il devient riche et prestigieux ; plus il est riche et prestigieux, plus il attire à lui les disciples qui apprécient sur cette base le degré de son pouvoir surnaturel ~~comme médiateur~~ entre Dieu et les hommes ~~et le poids de son influence personnelle~~ ~~comme intermédiaire~~ entre la communauté mouride et l'extérieur (administration et monde du travail). A un autre niveau, mais sur des prémisses de même nature, l'utilisation des surplus dans une politique de grands travaux (construction de la Grande Mosquée, aménagements de la Ville Sainte) renforce le prestige et l'attrait de la Confrérie sur les masses sénégalaises et constitue un instrument du prosélytisme religieux.

La plupart des Marabouts utilisent ainsi la majeure partie de leurs richesses de façon improductive, pour l'entretien de leur Maison et de leur Cour ou dans des dépenses qui leur sont imposées par le simple accomplissement de leurs charges. Un petit nombre d'entre eux, cependant, ont tiré parti de leur appartenance au groupe dirigeant de la Confrérie pour s'insérer dans l'organisation coopérative ou obtenir des avantages substantiels directs de l'administration centrale, et dégager ainsi une épargne productive susceptible d'être investie dans les secteurs modernes de l'Economie. Le surcroît de richesse acquis par le Marabout dans des activités d'entrepreneur renforçant son pouvoir personnel et son influence religieuse.

Les limites imposées à l'extension du système économique sont donc réelles, mais cette extension, très précisément parce qu'elle est limitée et réservée en fait aux plus puissants Marabouts, joue très précisément dans le sens de la conservation du système social parce qu'elle représente un moyen essentiel par lequel la Confrérie résout sa principale contradiction interne : la tendance à la prolifération des Marabouts et à la dilution du pouvoir Confrérique entre un nombre de plus en plus grands de lignages maraboutiques concurrents :

La quasi-totalité des Marabouts sont des descendants en ligne directe d'Amadou BAMBA ou de ses frères ou des descendants des Marabouts

intronisés de son vivant par le prophète lui-même. La dévolution des charges et des biens, au sein des lignages maraboutiques, s'effectue selon les règles de succession appliquées en pays wolof : si l'autorité se transmet par droit d'ainesse, les biens, par contre, font l'objet d'une appropriation collective au niveau du groupe local. La Grâce surnaturelle (Barke), issue de l'aïeul, passe ainsi en quelque sorte de façon indivise à l'ensemble des membres de la Grande famille maraboutique (1) : si c'est le serment d'allégeance, librement consenti par les disciples, qui, au plan formel, crée le Marabout, en pratique les disciples s'héritent de père en fils, ou des aînés aux cadets, à l'intérieur des familles maraboutiques. Au moins tous les enfants des épouses légitimes d'un Marabout (2) sont des Marabouts potentiels, appelés à se partager la clientèle de leur père. Les conflits de pouvoir et les luttes d'influence qui en découlent, y compris au niveau le plus élevé pour la succession aux fonctions suprêmes de Grand Khalife, sont à l'origine d'un éclatement des lignages maraboutiques qui constitue une menace permanente pour la cohésion de la Confrérie.

D'où l'importance de toutes les règles du fonctionnement social assurant en quelque sorte la sélection au deuxième degré des Marabouts : la pratique de la redistribution verticale des offrandes à l'intérieur de la classe maraboutique agit, comme nous l'avons vu, dans le sens du maintien des structures hiérarchiques ; cependant, dans la mesure où l'accumulation des richesses est l'instrument de la reproduction élargie du statut, c'est la réussite économique différentielle des Marabouts, fondée sur une position initiale dominante mais générée et entretenue par une liaison privilégiée avec le pouvoir d'Etat, qui est le facteur dynamique de la sélection des élites maraboutiques et de la reconstitution des structures pyramidales de l'organisation confrérique.

Le Mouridisme nous fournirait ainsi l'exemple d'une formation sociale du capitalisme périphérique dans laquelle une organisation politique autonome, produite en réaction à la pénétration coloniale et ayant

(1) Tous les descendants du prophète ou de ses frères portent le même nom patronymique : M'Backé M'backé.

(2) Seules les quatre premières épouses sont légitimes au regard de la loi islamique.

servi de relais dans l'absorption de l'agriculture traditionnelle dans le mode de production capitaliste, aurait trouvé dans les développements ultérieurs de ses relations au système économique et politique dominant le moyen essentiel de sa reproduction.